

# Allianz All-in-One, le package pour vos clients particuliers

L'Allianz All-in-One est le programme de fidélité d'Allianz pour les particuliers. En regroupant au moins 3 assurances Allianz, dont un contrat Auto ou Incendie, vos clients bénéficient d'une série d'avantages.

### CIBLE

L'Allianz All-in-One s'adresse aux particuliers. Tant les contrats personnels du titulaire (celui qui souscrit le package) que ceux des membres de sa famille vivant sous son toit peuvent être rassemblés dans un seul et même Allianz All-in-One.

### CONDITIONS TRANSPARENTES

- L'Allianz All-in-One regroupe au moins trois contrats Particuliers.
- L'Allianz All-in-One comprend au moins un contrat Auto ou Incendie.
- Tous les contrats sont souscrits auprès du même courtier.

### UNE PALETTE ÉTENDUE DE CONTRATS ET DE GARANTIES

L'Allianz All-in-One regroupe :

- les nouveaux contrats
- les contrats existants

**Sont exclus :**

- les flottes
- les contrats à court terme
- les contrats en coassurance

Tableau récapitulatif au verso.

### TROIS AVANTAGES

#### 1. Vos clients évitent la franchise

Allianz prend en charge la franchise de base des clients qui souscrivent un Allianz All-in-One jusqu'à 625 euros pour tout sinistre supérieur à 625 euros (hors TVA).

**Cet avantage :**

- est valable pour l'ensemble des contrats avec franchise : Omnium, Incendie, RC familiale, ...
- est donné individuellement par contrat
- se renouvelle chaque année.

Plus d'infos au verso.



Ce document est une information destinée aux courtiers en assurances. Dans le cadre de la législation Assur-MiFID, il ne peut en aucun cas être distribué aux clients.

### 2. Pas de frais administratifs en cas de paiement fractionné

Allianz permet à l'ensemble de ses clients d'étaler leur facture annuelle en paiements mensuels par le biais d'une domiciliation. Cette option est entièrement gratuite pour les clients qui optent pour un package Allianz, ce qui représente jusqu'à 6 % d'économies.

### 3. Tarifs ultra avantageux

Les clients qui souscrivent un package méritent un petit plus. Vous pouvez octroyer une réduction supplémentaire jusqu'à 5 % (Club Allianz All-in-One) sur les nouveaux contrats pour lesquels une réduction Club est possible.

#### FACILITÉS DE PAIEMENT

- Possibilité de payer les primes mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.
- Les paiements mensuels se font toujours par le biais d'une domiciliation au nom du titulaire du package Allianz All-in-One ou du preneur d'assurance.
- Possibilité de payer les différentes primes via différents comptes bancaires. Le cas échéant, plusieurs demandes de domiciliation doivent être signées.

#### SIMPLICITÉ ADMINISTRATIVE

Vous continuez à souscrire, gérer et résilier de la même manière les contrats individuels, qu'ils soient regroupés dans l'Allianz All-in-One ou non. Vous établissez et gérez un Allianz All-in-One par le biais de ProLink IARD.

#### ENCAISSEMENT

- L'Allianz All-in-One peut contenir des contrats dont les primes sont soit en encaissement courtier, soit encaissées par Allianz. Le mode d'encaissement est celui défini dans le contrat d'assurance.
- En cas de paiement mensuel, les primes sont uniquement encaissées par Allianz.

### QUELS SONT LES CONTRATS QUE VOUS POUVEZ ENTRER DANS UN ALLIANZ ALL-IN-ONE ?

Incendie	Home Plan Home Plan Xpert
Véhicules	Car Plan (autos et camionnettes) Véhicules automoteurs (mobylettes, motos, quads, ...)
Responsabilité civile	Family Plan Risques divers (RC bateau, RC associations sportives, ...)
Accidents corporels	Traffic Plan Individuelle Jeunes Vie privée

#### L'AVANTAGE FRANCHISE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Allianz prend en charge la franchise de base (max. 625 euros) pour autant :

- que le client ait un sinistre dans le cadre d'un contrat avec franchise.
- que le risque, couvert par le contrat d'assurance ou la couverture dont il est question, ait été assuré pendant toute l'année qui précède le sinistre (chez Allianz ou chez une autre compagnie d'assurances).
- qu'aucun autre sinistre ne se soit produit cette année-là.

#### PRÉCISIONS

- **Le montant des dommages doit dépasser 625 euros (hors TVA).**
- La franchise de base est la franchise minimum appliquée par Allianz à un contrat d'assurance ou à une garantie et qui ne donne pas lieu à une diminution de prime. Si la franchise contractuelle est supérieure à la franchise de base, la différence entre les deux montants reste à charge du client.
- La garantie « **Catastrophes Naturelles** » des contrats « Incendie » et les garanties « Responsabilité civile » et « Involnaglaces » des contrats couvrant des véhicules automoteurs (au sens de la loi) sont toujours exclues de l'avantage.
- La garantie « **Dégâts matériels** » des contrats couvrant des véhicules automoteurs (au sens de la loi) offre cet avantage à condition que la réparation du véhicule endommagé soit réalisée par un **réparateur agréé** par Allianz ou en cas de perte totale.

Cette fiche technique vous est remise à titre informatif. Seules les conditions générales et particulières des contrats d'assurance et les dispositions de l'All-in-One font foi.